

## Document

### Les normes de Bâle 3 vont-elles asphyxier le financement de notre économie ?

(atlantico.fr)

18.12.12

**Onze pays devraient adopter les accords de Bâle 3 - relatifs à la réglementation financière - dès le 1er janvier 2013. De leur côté, l'Europe et les Etats-Unis préfèrent attendre.**

**Atlantico : Alors qu'Américains et Européens pourraient ne pas appliquer les accords de Bâle 3 avant un an, onze pays les appliqueront dès le 1er Janvier 2013. Quelles sont les apports de Bâle 3 par rapport à Bâle 2 ?**

**Christian de Boissieu :** Bâle 3 est une évolution des accords de Bâle 2, même si elle inclut un certain nombre de ruptures. A la lumière de la crise mondiale, ces accords visent à rendre les banques plus solides afin qu'elles prennent moins de risques inconsidérés et éviter des crises bancaires systémiques - c'est à dire qui touchent l'ensemble du système bancaire. L'objectif est d'empêcher de recourir aux Etats et aux contribuables pour secourir les banques.

Concrètement, **Bâle 3 oblige les banques, en relevant les ratios de solvabilité, à avoir davantage de fonds propres pour être plus solide.** Plusieurs ratios existent mais il est surtout demandé aux banques de faire un effort sur le "core tier one" qui renvoi aux fonds propres, ceux qui font la solidité d'une banque.

**Un effort supplémentaire est également demandé aux banques systémiques, celles qui risquent de mettre les gouvernements devant le fait accompli en cas de difficultés, ces banques étant, de par leurs poids, "too big to fail", trop importantes pour faire faillite.** Aujourd'hui, 28 banques sont qualifiées de "système" dans le monde dont quatre françaises : Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole et le groupe Banque Populaire - Caisse d'épargne. Enfin, **Bâle 3 introduit un coussin contra-cyclique en indexant une partie des fonds propres sur la conjoncture :** davantage de fonds propres seront requis lorsque la conjoncture est favorable pour se permettre d'en avoir un peu moins en période de crise.

**Une des innovations fondamentales de Bâle 3 est l'introduction de ratios de liquidité.** En août 2007, dès le début de la crise des subprimes, certaines banques ont éprouvé des difficultés pour se financer auprès des autres banques et leurs situations les mettaient potentiellement en faillite. Elles devront désormais respecter des ratios de liquidité suffisamment élevés pour faire face à des retraits de dépôts - comme ce fut le cas avec la Northern Rock en Grande-Bretagne - ou de diminution de leurs ressources.

**Nombre d'acteurs soulignent les risques inhérents à l'adoption de Bâle 3 en termes de financement de l'économie. Quels sont-ils ?**

Ces ratios sont susceptibles de modifier le business model des banques, c'est à dire leurs modes de fonctionnement. De nombreux observateurs craignent que ces nouveaux ratios de solvabilité pénalisent le financement des investissements de long terme. En effet, **si une banque à des ressources à court terme, elle ne pourra pas prêter à long terme. Or, le rôle classique d'une banque est de faire de la transformation d'échéances** en prêtant à long terme à partir de ressources de court terme.

Le débat ne doit pas tant porter sur les ratios de solvabilités en eux-mêmes mais plutôt sur leur impact sur le financement des investissements de long terme, des PME, du développement durable et de l'investissement productif.

**Faudra t-il revoir certains éléments de Bâle 3 ?**

L'Europe a aujourd'hui une faible croissance. Pourtant, elle se présente comme le meilleur élève de la classe car les européens ont anticipé en durcissant le ratio "core tier one" dès juillet 2012 à un niveau supérieur à ce que Bâle 3 va exiger à l'état final à partir de 2019. **Bâle 3 est nécessaire car il faut que les banques**

**soient davantage tenues et prennent moins de risques, mais cette nouvelle réglementation nécessitera de revoir certains aspects, en particulier les ratios de liquidité afin de ne pas pénaliser l'économie réelle**, ce qu'à d'ailleurs souligné la Commission européenne elle-même par le biais de Michel Barnier.

Si les banques ne prêtent plus aux entreprises, ces dernières devront passer par les marchés pour se financer. Or, de nombreuses PME n'y ont pas accès et le secteur du capital investissement peine à reprendre des couleurs.

**Christian de Boissieu** est économiste, spécialiste des questions monétaires et bancaires. Il est membre du conseil du collège de l'AMF (Autorité des marchés financiers) depuis mai 2011 et ancien régulateur bancaire.

Professeur à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne, il a été président du Conseil d'analyse économique de 2003 à 2012.